



10-12 FÉVRIER 2025
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

PAVILLON RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSCRIPTIONS AVANT VENDREDI 21 JUIN 2024

:: PLACES LIMITÉES ::

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée dès réservation totale de la surface disponible.

Votre contact :

Jocelyne Lefèvre | CCI Bourgogne Franche-Comté

Tél 03 80 60 40 31 | Email : j.lefevre@bfc.cci.fr

PAVILLON RÉGIONAL ORGANISÉ
PAR



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER
DE LA



EN PARTENARIAT AVEC



WINE PARIS & VINEXPO PARIS

10-12 FÉVRIER 2025 | PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

↳ PARIS, VITRINE MONDIALE DE LA FILIÈRE

L'édition 2024 du salon Wine Paris & Vinexpo Paris a marqué un tournant pour la filière des vins et spiritueux. Elle a démontré son attrait croissant et son envergure internationale.

41 253 visiteurs professionnels (+14% de visitorat vs. 2023) et 41% d'internationaux de 137 pays, se sont rendus sur le salon.

Le top 5 des nations représentées après la France inclut l'Italie, la Belgique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Sa localisation à Paris, la renommée de sa marque, la richesse et la qualité de son offre de contenus, conforteront Wine Paris & Vinexpo Paris comme l'événement stratégique de la rentrée 2025.



↳ EXPOSER SUR LE PAVILLON RÉGIONAL

VISIBILITÉ & ATTRACTIVITÉ : avec sa surface de plus de 1400 m², sa signalétique haute et fédératrice, reconnue internationalement, le pavillon régional est un gage de visibilité et d'attractivité.

PARTICIPATION CLÉ EN MAIN : Un gain de temps pour vos équipes avec toutes les formalités d'inscription et le suivi des commandes techniques assurés par votre interlocuteur unique, CCI Bourgogne Franche-Comté.

STAND ENTièrement ÉQUIPÉ : Formules 6 m², 9 m², 12 m², 16 m² et + (*), comprenant : Comptoir de dégustation, enseigne personnalisée avec nom et numéro de stand, un ensemble table-chaises, étagères de présentation, vitrine (pour stands > 6 m²), habillage des cloisons avec vos visuels, réserve commune avec étagères, service de lavage des verres, glace, gestion des crachoirs.
(*) Partage de stand possible sur stand d'une surface supérieure ou égale à 12 m². Pour une surface donnée, 80% est dédiée à la surface d'exposition et 20% à l'espace réserve.

↳ OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ GRÂCE AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS PAR LE BIVB, PARTENAIRE DE LA CCI (réservé aux adhérents BIVB)

PROPOSEZ UNE DE VOS APPELLATIONS SUR L'ESPACE DE DÉGUSTATION LIBRE

Le BIVB vous propose de présenter la cuvée de votre choix sur cet espace collectif réservé aux exposants des régions Bourgogne, Loire, Centre-Loire, Beaujolais, Champagne et Alsace. Situé à proximité du pavillon régional, il sera animé par un Formateur Officiel des vins de Bourgogne, accompagné d'élèves d'école hôtelière. Réel avantage stratégique, cette mise en avant vous permettra d'accroître votre visibilité et le flux d'acheteurs vers votre stand. En 2024, 3 400 prescripteurs se sont rendus sur cet espace soit plus de 8 % du visitorat total. Faites comme les 102 exposants bourguignons en 2024, tentez ou renouvelez l'expérience.

ORGANISATION : Groupage de vos vins mise en place par le BIVB → Coût de participation 2025 : 50 € TTC.

INSCRIPTION : Complétez le formulaire d'inscription, [sur ce lien](#). Une confirmation de votre participation à l'Espace de dégustation libre vous sera envoyée dans les jours suivants.

NOUVEAUTÉ 2025 : UN STAND INSTITUTIONNEL VINS DE BOURGOGNE

Le BIVB aura le plaisir d'animer un stand Vins de Bourgogne au cœur du pavillon Bourgogne-Jura. Véritable porte d'entrée pour les visiteurs, ce nouveau stand aura pour vocation d'affirmer une présence forte de la Bourgogne sur le salon et de diffuser de nombreux messages stratégiques. Il présentera une Bourgogne dynamique, qui prépare l'avenir tout en maintenant la qualité et la personnalité de ses vins. Le BIVB vous tiendra informé, exposant bourguignon, de l'expérience immersive réservée aux visiteurs du stand.

À retourner par mail avant le **21 juin 2024**
À CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFÈVRE
2 avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tel : 03 80 60 40 31 – j.lefevre@bfc.cci.fr

ATTENTION, PLACES LIMITÉES

Enregistrement des inscriptions par ordre d'arrivée : réception du bulletin d'inscription et de l'acompte.

Raison sociale [pour facturation]

N° SIRET

Adresse

CP Ville

Site internet

Prénom et Nom Responsable du dossier

Tél Mobile.....

Email



La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2025.
Pour bénéficier du tarif subventionné, les exposants du pavillon régional doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté
selon la définition européenne d'une PME :

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- Entreprise réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan
- Entreprise n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (*après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%*)

Le présent signataire déclare que (cochez SVP) :

- L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
- L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné
- L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

Au regard des critères ci-dessus, veuillez préciser :

EFFECTIF..... C.A..... % À L'EXPORT.....

**WINE PARIS
& VINEXPO PARIS
10-12 FÉVRIER
2025**

RAPPEL RAISON SOCIALE DE L'EXPOSANT :

Pour les groupements et partages de stand (pour stands >ou= 12 M²), remplir 1 bulletin par exposant.

Indiquez ci-dessous les noms de vos co-exposants :

.....

	TARIFS € HT	QTÉ	SOUS-TOTAL
SURFACE AMÉNAGÉE (en M²) Tailles stands possibles : 6, 9, 12, 16, 18, 20, 24 ou + M ²			
<input type="checkbox"/> TARIF SUBVENTIONNÉ PAR M ² (critères d'éligibilité en p.1 de ce bulletin)	550 € par M ²	x M ²	=
<input type="checkbox"/> TARIF NON SUBVENTIONNÉ PAR M ²	680 € par M ²	x M ²	=
OFFRE SPÉCIALE 1^{ÈRE} PARTICIPATION : Réservée aux entreprises exposant pour la première fois au salon sur le pavillon régional et éligibles à la subvention régionale.	450 € par M ²	x M ²	=
OPTION ANGLE Priorité donnée aux stands >ou= 16 M ² et en fonction des disponibilités	450 €	x	=
OPTION LOCATION RÉFRIGÉRATEUR (140 L) Sera placé sur votre stand sous votre comptoir	100 €	x	=
FORFAIT PACK EXPOSANT [OBLIGATOIRE] Comprenant : - Inscription catalogue officiel et accès portail networking - Location 2 racks de 24 verres et 3 lavages/jour - Gestion des crachoirs - Glaçons à disposition - Badges exposants et E-invitations - Kit dégustation : 1 crachoir, 1 couteau sommelier, bouteilles eau	650 €	x 1	= 650 €
FRAIS DE DOSSIER CCI BFC [OBLIGATOIRE]	200 €	x 1	= 200 €
		TOTAL H.T.	=
		TVA 20%	=
		TOTAL TTC	=
		ACOMPTE 50%	=

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

À, le

Cachet & signature

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

ACOMPTE DE 50% du total TTC à joindre au bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de CCI Bourgogne Franche-Comté ou par virement (RIB dans les CGV ci-après).

SOLDE avant le 20 décembre 2024.

CCI BFC se réserve le droit de refuser toute participation faute de ces règlements ou d'impayés antérieurs.

1. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de stands aménagés et prestations à un salon professionnel, effectuée par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

Elles s'appliquent en complément des conditions de participation élaborées par l'organisateur du salon. Les dites conditions de participation seront transmises à chaque participant sur simple demande de sa part.

2. Inscription

L'inscription ne pourra être satisfaite que si elle est accompagnée de l'acompte correspondant et conforme aux conditions de paiement telles que définies dans l'article 4, et ce dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Toute inscription ne pourra être acceptée que :

- Si elle est adressée à la CCI Bourgogne Franche-Comté avant la date limite d'inscription (adresse et date indiquées sur le bulletin d'inscription).
- Si elle est rédigée par écrit au moyen du formulaire joint 'BULLETIN D'INSCRIPTION' aux présentes CGV

3. Prix

Le prix est fixé dans le bulletin d'inscription pour le salon correspondant.

La réception par CCI Bourgogne Franche-Comté du bulletin d'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

La CCI Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel.

CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de modifier les prix en fonction des variations de taux de change et en cas de variation des tarifs de prestations qu'elle ne maîtrise pas (tarifs aériens, hôteliers...).

4. Paiement

Outre les obligations énoncées aux articles 2 et 3, toute inscription ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC. CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de conditionner la validation de l'inscription au respect des conditions de paiement.

Le solde de la facture doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début du salon.

Tout paiement doit être effectué à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté par chèque bancaire ou encore par virement au compte ouvert au nom de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la Banque Populaire.

Etablissement	Guichet	n°compte	Clé	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ			
10807	00002	62321138463	37				
IBAN / Identification internationale du compte							
FR76	1080	7000	0262	3211	3846	337	CCBPFPPDJN

5. Conditions d'annulation

5.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

6. Assurances

CCI Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité concernant les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir pendant le salon. La société est invitée à souscrire les assurances nécessaires à ce sujet.

7. Modalités particulières

CCI Bourgogne Franche-Comté, n'ayant pas la maîtrise totale du processus d'élaboration du catalogue "Exposants", décline toute responsabilité en la matière, en cas d'erreur constatée dans le référencement du client, par exemple.

L'attribution des angles se fera en priorité aux clients ayant acheté les plus grandes superficies, lesquelles ne pourront être inférieures à la surface minimum pour un angle indiquée sur le bulletin d'inscription et selon l'ordre de prise en compte des inscriptions validées.